



# Collège Isidore Pelage - Rentrée 2023

## Calendrier de rentrée

### Lundi 4 septembre : Prérentrée des 6<sup>e</sup> puis des 5<sup>e</sup>

- 7h30 - 9h15 :**
- Accueil des élèves de 6<sup>e</sup> : Prise en charge par l'équipe pédagogique
  - Réunion des parents de 6<sup>e</sup> à 8h
- 9h30 - 11h15 :**
- Accueil des élèves de 5<sup>e</sup> : Prise en charge par l'équipe pédagogique
  - Réunion des parents de 5<sup>e</sup> à 10h

### Mardi 5 septembre : Journée d'intégration des 6<sup>e</sup>

- 7h15 – 16h00 :**
- Dans la commune de Sainte-Anne et au collège.
  - Le transport scolaire est assuré, le repas est fourni par le collège.

### Mercredi 6 septembre : Prérentrée des 4<sup>e</sup> puis des 3<sup>e</sup>

- 7h30 - 9h15 :**
- Accueil des élèves de 4<sup>e</sup> : Prise en charge par l'équipe pédagogique
  - Réunion des parents de 4<sup>e</sup> à 8h
- 9h30 - 11h15 :**
- Accueil des élèves de 3<sup>e</sup> : Prise en charge par l'équipe pédagogique
  - Réunion des parents de 3<sup>e</sup> à 10h

### Jeudi 7 septembre : Rentrée générale

### Jeudi 14 septembre : Assemblée générale des parents d'élèves à 16h30

**La présence des parents d'élèves aux journées de prérentrée est vivement souhaitée, notamment pour la signature du carnet de correspondance.**

*Lors des journées de prérentrée des 4 et 6 septembre, les élèves entrent accompagnés au maximum de 2 parents.*

#### Quelle tenue pour les élèves pour la prérentrée ?

*La tenue réglementaire (jupe bleue ou pantalon ou jean bleu uni, tee-shirt ou polo blanc avec le logo du collège)*

#### Quel matériel pour la prérentrée ?

*Les manuels scolaires et le carnet de correspondance seront remis le jour de la prérentrée, ainsi que les tablettes aux élèves qui en avaient une l'an passé.*

*Les élèves doivent donc apporter le minimum de matériel (cahier de textes, trousse, cahier de brouillon).*

#### Quand ouvre le restaurant scolaire ?

*Le restaurant scolaire fonctionnera exceptionnellement le mardi 5 septembre pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> et à compter du jeudi 7 septembre pour les demi-pensionnaires.*

#### Le transport scolaire est-il assuré ?

*Le transport scolaire sera assuré exceptionnellement le mardi 5 septembre pour les élèves de 6<sup>e</sup> transportés et à compter du jeudi 7 septembre pour tous les élèves transportés.*